

## **Compte rendu de la séance du jeudi 25 juillet 2019**

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Claire FERRADOU, Yves GOUTILLE, Martine MONCOURIER, Dominique BON, René GOULESQUE, Sophie AIRE, Ginette MALGUID, Thomas FRAISSE, Thierry FONTY, Marie-Anaïs VALETTE

Absents : Fabienne MORILLE

Représentés : VILLARD, AURIEL, BLANQUET

Secrétaire de la séance : Thomas FRAISSE

### **Tarifs Piscine à partir de 2020.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les tarifs des entrées à la piscine municipale pourraient être modifiés pour l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à partir de l'année 2020 :

– Abonnement adulte après midi :	2.20 €
– Abonnement adulte matin :	1.70 €
– Entrée adulte après midi :	2.80 €
– Entrée adulte matin :	2.00 €
– Abonnement enfant :	1.10 €
– Entrée enfant :	1.30 €
– Entrée école ou colonie :	1.30 €
– Entrée visiteur :	1.20 €
– Carnet de 10 tickets PASS CANTAL	10.00 €

### **Tarifs Cantine Scolaire**

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs, aussi les tarifs seront les suivants à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 :

- Repas Elève : 2.50 €
- Repas Adulte : 6.00 €

## Tarifs Camping "La Tarentaine" à partir de 2020

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs actuellement appliqués au Camping municipal. Il pense qu'il serait souhaitable de les revoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de 10 % et fixe donc les tarifs journaliers suivants à partir de 2020 :

Adulte : 3.00 €  
Enfant de 4 à 7 ans : 1.60 €  
Enfant de moins de 4 ans : gratuit  
Camping Car : 4.30 €  
Véhicule : 1.76 €  
Emplacement : 2.20 €  
Electricité : 2.60 €  
Garage mort : 1.90 €  
Redevance annuelle mobil home : 857.00 €

Rappel autres tarifs pour info :

Glace à rafraîchir : 0.70 €  
Accumulateur thermique : 0.20 €  
Machine à laver : 1.00 €  
Baby foot : 0.30 €

## Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Le Département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » (Maisons de Services Au Public (MSAP) notamment) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **S'OPPOSE** à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- **EXPRIME** son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- **REAFFIRME** l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
- **DEMANDE** le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Vente terrains Biens de section de Chemenet**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée la demande d'acquisition de terrains au lieu dit Chemenet de la part de :

- M. TYSSANDIER Claude pour une partie de la parcelle cadastrée C 631 d'une contenance de 718 m<sup>2</sup>
- M. SENEGAS Patrick pour l'autre partie de la parcelle cadastrée C 631 d'une contenance de 282 m<sup>2</sup>  
*d'après le plan de bornage effectué par le cabinet CROS.*
- M TYSSANDIER Claude de la parcelle C 674 d'une superficie de 4 068 m<sup>2</sup>
- M. et Mme TOURNEUX Roger pour la parcelle cadastrée C 626 d'une contenance de 1 220 m<sup>2</sup>

Il précise qu'après vérification sur la matrice cadastrale ce terrain appartient à la section du village de Chemenet et que, suivant le Code des Collectivités des Collectivités Territoriales, article L2411-16, il doit procéder à la convocation des électeurs de la section afin de demander leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la proposition de bornage faite par le cabinet CROS pour les changements ci dessus énumérés
- charge son Maire d'établir la liste des électeurs de Chemenet
- demande à M. le Maire de bien vouloir convoquer les électeurs à la Maire de Champs sur Tarentaine
- fixe le prix de vente à 0.50 € le m<sup>2</sup>;
- dit que les frais afférents à cette affaire seront à la charge des demandeurs.

## **Création Poste Agent de Maîtrise**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu' il y a lieu de modifier le poste d'adjoint technique principal 1ère classe en poste d' Agent de Maîtrise suite à l'avis favorable de la CAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de créer à compter du *1<sup>er</sup> juillet 2019* un poste d'agent de maîtrise (35 heures hebdomadaire)
- de supprimer, de ce fait, le poste d'adjoint technique principal 1ère classe (35 heures hebdomadaire).

## Vente terrain Biens de section de Fournols

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée la demande d' acquisition de terrains au lieu dit de Fournols de la part de :

- M. PAPON Philippe, d'une parcelle cadastrée F 170 d'une contenance de 620 m2. ce dernier étant déjà propriétaire des parcelles F 169 et F171.

Il précise qu'après vérification sur la matrice cadastrale ce terrain appartient à la section du village de Fournols et que, suivant le Code des Collectivités des Collectivités Territoriales, article L2411-16, il doit procéder à la convocation des électeurs de la section afin de demander leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le projet d'acquisition
- charge son Maire d'établir la liste des électeurs de Fournols
- demande à M. le Maire de bien vouloir convoquer les électeurs à la Maire de Champs sur Tarentaine.
- fixe le prix de vente à 0.50 € le m2
- dit que les frais afférents à cette affaire seront à la charge des demandeurs.

## Emprunt de 800 000 Euros

Mr le Maire rappelle que les travaux de l'aménagement du bourg de champs sur Tarentaine devrait débuter courant septembre. Vu le montant des travaux estimé, il apparaît indispensable, de recourir à un emprunt d'un montant total de 800 000 Euros.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition faite par le Crédit Agricole Centre France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter la proposition du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 800 000.00 euros

Durée : 15 ans

Taux Fixe : 0.93 %

Périodicité : Trimestrielle

Mode d'amortissement : capital constant.

- AUTORISE son Maire à signer le contrat de prêt correspondant.